

Grozon.

1^o

Rapport fait à sa grandeur, Monseigneur
l'Evêque de quimper au sujet des six
chapelles ouvertes au public dans la
paroisse de
Grozon.

2^o

Sur le cadastre ces chapelles sont portées
au nom de la commune, mais nous croy-
ons malgré cela qu'elles appartiennent
à la fabrique, qui plus d'une fois a fait
acte de propriété des anciennes chapelles
qui n'avaient pas été vendues nationale-
ment, et celles-ci sont de un nombre en
vendant, soit à des particuliers, soit
même à la commune de Grozon, même
les matériaux, ~~et~~ les emplacements de celles
qui étaient tombées en ruine, ~~et~~ encore
en faisant annuler un acte de vente fait
à la demande de la commune d'une an-
cienne chapelle et de son cimetière.

3

Nous n'avons pas trouvé de décret d'au-
torisation pour aucune de ces chapelles, mais
depuis la réouverture des Eglises au
culte on y a célébré, d'une manière ha-
bituelle les services religieux.

4

Dans quatre de ces chapelles: Saint Sarnot,
Saint Julien, Saint Hiacre, Saint Chau-
reny, on dit la messe, on prêche et fait
le catéchisme tous les dimanches et fêtes
de l'année, excepté pour les fêtes les plus
solennelles où toutes les messes se disent
à l'Eglise paroissiale.

Tous les jeudis, aux époques indiquées
par les réglemens on fait dans ces cha-

petites les catéchismes en breton, et en fran-
çais

5

Deux de ces chapelles sont à 2 kilomètres du
bourg; une est à 6 K. et l'autre à 5 kilomètres.
Les chemins pour y arriver sont faciles;
pour accéder à une seule, il y a quelques
difficultés après de fortes pluies.

6°

Il y a plus de cinq mille habitants (5000)
plus rapprochés de ces chapelles que de l'é-
glise paroissiale. Fort peu de personnes
de ces quartiers viennent à la messe
au bourg les dimanches ordinaires. Il
y a beaucoup de villages de ces quartiers,
qui sont entre huit et douze kilom-
ètres du bourg; et de plusieurs, d'un
grand de ces villages, il est impossible
d'aller à la messe ailleurs qu'à la
chapelle ou à l'église paroissiale.

Fermer ces chapelles, serait donc mettre
la très grande majorité des habitants
de ces tènements dans l'impossibilité de
assister à la messe le dimanche, et empê-
cher les enfants qui suivent les écoles
des hameaux de recevoir l'instruction reli-
gieuse.

Il y a encore à Crozon deux autres chap-
elles publiques, dont une Saint Philibert est à
trois kilomètres du bourg, et l'autre Saint Jean
est à 2 K. 500. On arrive très facilement à ces cha-
pelles ou on ne fait jamais de catéchisme. On
Sainte Messine y célèbre pour la fête
patronale, et les jours des rogations.

(Crozon le 18 Mai 1903. P. G. Jacq
curé-doyen.)